

# Arrêtons les mauvais GESTes!

**NOS CHOIX EN TERMES DE TRANSPORT ONT UN  
RÉEL IMPACT SUR NOTRE BILAN GES COLLECTIF**

# Mais, c'est quoi ça, la mobilité durable?

« La mobilité représente la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés. Elle constitue le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés.

Pour être durable, la mobilité doit être **efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes**. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement. »<sup>1</sup>



**43 %**

**Au Québec, 43% des  
émissions de gaz à effet de  
serre sont attribuables au  
secteur des transports.**



## Les objectifs du Québec en termes de **mobilité durable**

En 2018, le Québec s'est doté de la toute première Politique de mobilité durable. Intitulée *Transporter le Québec vers la modernité*, cette Politique sera en vigueur jusqu'en 2030.

Elle couvre toutes les régions du Québec, tous les modes et l'ensemble des déplacements des personnes et des marchandises.

### **La Politique de mobilité durable s'appuie sur l'approche Réduire – Transférer – Améliorer, qui signifie :**

D'abord **RÉDUIRE** les déplacements motorisés ou les distances à parcourir pour répondre aux différents besoins de mobilité par une meilleure intégration de la planification du territoire et des transports;

Ensuite **TRANSFÉRER** les déplacements vers des moyens de transport moins énergivores et qui se traduisent par de plus faibles émissions de GES, comme le transport collectif et actif;

Finalement, **AMÉLIORER** l'efficacité des véhicules en réduisant leur empreinte carbone, mais aussi améliorer les déplacements en termes de coûts, de qualité et de sécurité.

# Les cibles en transport de personnes

La Politique de mobilité durable fixe les objectifs à atteindre d'ici 2030. En transport de personnes, les principales cibles sont:

- **70%** de la population a accès à au moins quatre services de mobilité durable ;

**2018 : 50,2 % | 2020 : 51 %**

- Réduction de **20%** du temps de déplacement moyen entre le domicile et le travail ;

**2016 : VARIABLE | ACTUELLE : N/D**

- Réduction de **25%** du nombre d'accidents mortels et avec blessés graves par rapport à 2017 ;

**2017 : 1 608 | 2019 : 1 417 - 11 %**

- Diminution de **20%** de la part des déplacements effectués en autosolo à l'échelle nationale ;

**2011 : 67,2 % | 2016 : 69 % + 1,8 %**

- Réduction de **40 %** de la consommation de pétrole dans le secteur des transports sous le niveau de 2013 ;

**2013 : 14 600 ML | 2017 : 14 641 ML + 0,3 %**

- Réduction de **37,5 %** des émissions de GES dans le secteur des transports sous le niveau de 1990 ;

**1990 : 28 Mt éq. CO2 | 2018 : 36,1 Mt éq. CO2 + 29 %**

- Réduction de **20 %** des dépenses brutes des ménages allouées au transport.  
(en dollars constants de 2017)

**2017-2018: 19 % | ACTUELLE : N/D**

# Qu'est-ce qu'on peut faire collectivement et individuellement pour réduire notre empreinte écologique lorsqu'on se déplace ?



Faire du **covoiturage** ;

Ne pas laisser son auto en marche pour rien ;



**Réduire ses voyages en avion** quand on le peut ;



**Marcher** ou faire du **vélo** quand c'est possible ;

Utiliser les **transports en commun** ;



Limitier nos déplacements en **habitant près du travail et/ou faire du télétravail** lorsque possible.<sup>2</sup>

## Aussi...

- Participer aux consultations de sa municipalité pour mettre l'enjeu de la mobilité durable au coeur des discussions ;
- Influencer ses pairs en faveur de meilleurs habitudes de déplacements ;
- Exercer son droit de vote pour favoriser des actions concrètes qui visent la réduction des GES.



# Arrêtons les mauvais GESTes!

**produit dans le cadre du projet des  
*GEStes qui me transportent!***

Ce projet est réalisé grâce à la participation financière du gouvernement du Québec, dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.